

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 DÉCEMBRE

Fin de la session

AU SÉNAT

Le budget a été mené rondement au Sénat, ainsi que tout le faisait prévoir.

Les dépenses ont reçu sans modification la sanction suprême. A peine quelques sénateurs ont cru devoir présenter des critiques qu'aucun vote n'est venu appuyer.

Mardi, le Sénat, désireux d'en finir, a tenu deux séances. Il a adopté la loi d'emprunt par 202 voix contre 59 et l'ensemble de la loi de finances par 207 voix contre 9.

Deux questions restaient en litige, celle de la taxe d'accroissement sur les biens des congrégations et celle de l'impôt sur les affiches murales. Le gouvernement a obtenu au Sénat l'approbation du chapitre concernant les congrégations. C'était, à la vérité, le plus épineux. Le ministre des finances a déclaré que, d'après des renseignements, il y a, en effet, deux congrégations dont l'une payerait une taxe double et l'autre une taxe triple. « J'espère remédier à cet état de choses, dit M. Rouvier, par simple voie administrative ; si l'administration n'a pas un pouvoir suffisant, nous apporterons alors un texte législatif. » M. de Freycinet ayant confirmé cette promesse, l'amendement a été retiré. En ce qui concerne les affiches murales, le Sénat n'a point cédé ; et cette modification la légère a entraîné le renvoi du budget à la Chambre, qui, certainement, n'a pas songé à chicaner à propos d'un si léger détail.

A LA CHAMBRE

Sur ce détail, comme sur les contraventions en matière d'octroi et sur les Caisses d'épargne, la Chambre s'est inclinée devant le Sénat, tant elle avait hâte de s'en aller.

Voilà donc le budget de 1891 définitivement voté.

Apporte-t-il aux contribuables un allègement quelconque ?

Renferme-t-il de saines réformes ?

Non, aucune promesse du gouvernement n'a été réalisée.

Nous l'avons dit maintes fois, et nous ne nous lasserons pas de le répéter, ce budget funeste bouclé à l'aide des impôts nouveaux, et aboutissant à l'emprunt, n'arrive pas à assurer l'équilibre rêvé et promis, n'apporte que des charges nouvelles aux contribuables et creuse plus profondément le déficit, le gouffre dans lequel menace de sombrer la fortune de la France.

Bien plus, au cours de la discussion de ce budget, le gouvernement a puisé une nouvelle force, une nouvelle ardeur contre la religion, contre l'Eglise, contre les catholiques.

Il a déclaré que son intention d'appliquer les lois ruineuses de 1884 sur le droit d'accroissement est formelle.

Il a juré de continuer la guerre contre les congrégations et de les faire disparaître de la France.

Pour atteindre le but fixé par les loges maçonniques, il ne craint ni de mener la France à la banqueroute par les lois scolaires, ni met-

tre dans la rue sans secours et sans aide les vieillards et les orphelins, par le droit d'accroissement qui ruine les congrégations et arrête leurs œuvres de bienfaisance.

Mercredi encore, avant le vote définitif sur l'ensemble du budget, M. Brisson a poussé un cri de haine contre les religieux, à la grande joie des radicaux, et le gouvernement, tout en reconnaissant l'iniquité du droit d'accroissement, n'a pas osé prendre nettement position en faveur des congrégations.

Aux catholiques donc de demeurer plus que jamais unis pour la défense de leur droits et de leurs libertés.

Ce n'est pas au milieu de la bataille qu'ils ont à tendre la main à l'ennemi.

On assure que M. Brisson demandera, à la rentrée, quelques explications au sujet des déclarations de M. de Freycinet à M. Rouvier au Sénat relativement au régime fiscal des congrégations.

INFORMATIONS

Le *Gaulois* dit tenir de bonne source qu'on se préoccupe beaucoup au ministère des affaires étrangères du prochain voyage de Guillaume II en France ; le voyage s'effectuerait dans un strict incognito.

Guillaume s'arrêterait deux jours à Paris, passerait deux jours à Cannes auprès du duc de Mecklembourg ; il irait ensuite à San-Remo, où il ferait une cure d'une quinzaine de jours. Le *Gaulois* assure que la question du voyage a été agitée le 18 décembre dans le conseil des ministres.

JUGEMENT LABRUYÈRE-DUC-QUERCY

La 9^e chambre, présidée par M. Toutée, a rendu mercredi son jugement dans le procès intenté à M. de Labryère, à M. Grégoire et à M^{me} Duc-Quercy à propos de l'évasion de Padlewski. Le jugement a été rendu au début de l'audience.

M^{me} Duc-Quercy est condamnée à deux mois d'emprisonnement ;

M. Grégoire à huit mois d'emprisonnement ;

M. Poidebard de Labryère à treize mois d'emprisonnement.

ESCROQUERIE ÉLECTORALE

Il vient de se produire, pour l'élection législative du 4 janvier, dans l'arrondissement de Saint-Flour, une candidature singulière, celle d'un M. Joseph-Marcellin Andrieux.

On sait que M. Louis Andrieux, l'ancien député, qui se présentait dernièrement contre M. Mary-Raynaud, reste, dans la même circonscription, candidat désagréable... pour le gouvernement.

Nous ignorons la couleur politique de M. Andrieux (Joseph-Marcellin), mais l'on peut être assuré d'avance qu'il se produira nombre de confusions quand on dépouillera le scrutin.

Et puis, ne pourra-t-on glisser aux électeurs peu lettrés des bulletins au prénom de M. Joseph-Marcellin, en leur laissant croire qu'ils votent pour M. Louis ?

Et les bulletins « Andrieux » tout court

compteront-ils pour M. Louis ou pour M. Joseph-Marcellin ? Ou ne compteront-ils à personne ?

Il serait facile de multiplier les points d'interrogation. Ce qui nous paraît sûr, en revanche, c'est que la candidature inopinée de M. Andrieux (Joseph-Marcellin) ne déplaît pas à M. Constans, qui aime pêcher en élections troubles.

SCÈNES DE PUGILAT À L'HOTEL DE VILLE

Les couloirs de l'Hôtel de Ville de Paris ont été lundi le théâtre d'un combat homérique entre deux chefs du parti socialiste, le conseiller municipal Brousse, le député Dumay.

Lors de l'élection de Clignancourt, Dumay a souscrit 5 francs pour la candidature socialiste dissidente Dejeante. Le journal *La Lutte* en insérant cette cotisation publiait le jour même cette aménité à l'adresse de Brousse : « Qui donc nous débarrassera de cette vipère de Brousse ? » Ce dernier répondait le lendemain dans *Le Prolétaire* : « Il y a un homme désigné pour m'assassiner, c'est Dumay. » Quelques jours après il ajoutait : « J'attends toujours ce lâche Dumay qui doit m'assassiner. »

Répondant à la provocation, Dumay allait lundi défier son rival à l'Hôtel de Ville. Les deux adversaires se sont rencontrés dans les couloirs et, après s'être mesurés du regard, se sont précipités l'un sur l'autre. Dumay levait la main sur son antagoniste, quand un huissier accourant au secours du vice-président du Conseil municipal le maîtrisait vigoureusement. Brousse, vainqueur sans combat, assomma à grands coups de poing son agresseur, captif de l'huissier, et il se retira dans la salle des séances.

Dumay, battu et pas content, réclame réparation par les armes, mais Brousse se retrace derrière la décision du congrès possibiliste qui interdit le duel aux membres du parti.

Après cet esclandre, Dumay, furieux, s'en est pris au conseiller boulangiste Prunières qui, malgré son invalidation, continue à siéger parce que l'arrêt du Conseil d'Etat n'a pas été notifié à la Préfecture de la Seine. Déjà on avait échangé de véhémentes apostrophes et les poings étaient levés quand les deux conseillers Grébeauval et Prudent-Dervillers parvinrent à emmener le bouillant député.

ÉTRANGER

RÉVOLUTION SCOLAIRE EN ALLEMAGNE

Le *Moniteur de l'Empire* publie le texte de l'allocution prononcée par l'Empereur à la séance de la conférence scolaire.

Après avoir exprimé sa satisfaction au sujet des travaux de la conférence, l'Empereur a continué en ces termes :

« Dans mon discours d'inauguration, je n'ai pas parlé de religion. Mes idées sur ce sujet sont suffisamment connues de tout le monde. Il est de mon devoir, comme roi et comme *summus episcopus* de mon Eglise, de veiller à ce que l'école se montre pénétrée de l'esprit chrétien. Ils faut que l'école et les Eglises

s'entraident mutuellement et qu'elles contribuent à élever une jeunesse qui soit capable de satisfaire aux exigences de la vie moderne.

» Nous vivons actuellement dans une époque de transition ; nous allons bientôt entrer dans un siècle nouveau. Mes ancêtres se sont toujours efforcés de tâter le pouls à leur époque et de prévoir le cours des événements. Ils se mettaient alors à la tête du mouvement qu'ils étaient décidés à diriger. Comme eux, je pense avoir reconnu vers quel côté se dirigent les tendances du siècle qui touche à sa fin, et je suis résolu à suivre de nouvelles voies, aussi bien en ce qui concerne la réforme sociale qu'en ce qui a trait à la matière qui nous occupe ici.

» Jusqu'à ce jour, on a fait prendre pour point de départ à la jeunesse les Thermopyles pour la mener par Cannes à Rossbach et à Vionville. Moi, je veux que les jeunes gens partent désormais de Sedan et de Gravelotte pour arriver aux Thermopyles et à Mantinée, en passant par Leuthen et par Rossbach. J'estime que cette voie est la vraie. »

LA SUISSE

La Suisse se laisse décidément entraîner par le grand courant européen. Naguère si économe, si parcimonieuse quand il s'agissait de dépenses improductives, comme celles du département de la guerre, la voilà atteinte du mal « fin de siècle » : elle veut être prête, elle aussi, et n'hésite pas à mettre son budget en déficit pour faire respecter au besoin sa neutralité.

Le 12 millions et demi à découvert sont presque exclusivement attribués aux dépenses extraordinaires de guerre, se décomposant de la manière suivante : fabrication de nouveaux fusils, 6,500,000 francs ; des munitions, 3 millions ; travaux de fortification, 3,000,000.

Ce n'est pas nous qui nous plaindrions de cette prévoyance : notre attitude réservée prouve surabondamment que notre intention n'est nullement de menacer la neutralité de la Suisse en cas de conflit avec l'une des puissances de l'Europe centrale. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir le vaillant peuple suisse fermement décidé à assurer l'exécution des traités.

C'est en 1815 que fut inventée la neutralité du territoire de la République helvétique, sous la garantie du droit public européen. Les grandes puissances voulaient ainsi enfermer la France chez elle et l'empêcher de prendre, en cas de guerre, une position centrale menaçant à la fois l'Allemagne à revers par les villes forestières et la trouée du Danube et l'Italie par le Simplon et le Saint-Gothard !

Mais, ô fragilité des conceptions humaines ! cette neutralité est devenue bienfaisante pour nous, dont elle protège les frontières sur une étendue considérable, tandis que c'est maintenant un obstacle considérable aux combinaisons stratégiques des deux alliés d'hier : l'Allemagne et l'Italie. Il leur faudra ou agir isolément ou se réunir au préalable en passant par les voies autrichiennes. C'est sans doute une des raisons qui ont fait admettre l'Autriche-

Hongrie dans la triple alliance; comment, en effet, s'expliquer autrement l'union bizarre de trois puissances dont la troisième est fatalement destinée à être absorbée en partie par la première et se trouve en rivalité d'intérêt, sur tous les points, avec la seconde?

Quoi qu'il en soit, le territoire suisse serait, en cas de guerre, un centre de liaison très commode des armées de la triple alliance; et, comme la force prime le droit, il est permis de croire que ces armées pourront oublier momentanément les traités de 1815. Qui donc, à ce moment, représenterait la *garantie européenne*? — La Russie? Mais elle serait notre alliée (nous l'espérons du moins), et, par suite, en guerre déclarée. — L'Angleterre? On sait que l'Angleterre se contente de protester quand son intérêt personnel n'est pas en jeu. Elle le ferait alors d'autant plus mollement que ses préférences la portent du côté de la triple alliance.

La Suisse agit donc sagement en envisageant l'éventualité d'une invasion; nous ferons bien d'y songer aussi très sérieusement.

(France militaire.)

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 décembre 1890.

L'inactivité des transactions sévit toujours sur notre marché; cependant la fermeté des cours ne laisse rien à désirer. On traite le 3 0/0 à 94.88; le 4 1/2 à 104.20.

Nous retrouvons le Crédit Foncier en bonnes tendances à 4,340.

La Banque de Paris reste bien tenue à 847. Le Crédit Lyonnais s'échange entre 803 et 808.

On est à 570 sur la Banque d'Escompte, avec des demandes très suivies.

La Société Générale ne varie pas à 497.50.

Le 1^{er} janvier on va détacher sur les actions du Crédit Mobilier le coupon n° 17 représentant l'acompte de 12 fr. sur l'exercice 1890 dont la distribution a été autorisée par le conseil d'administration. L'action finit à 430.

On pousse activement les travaux de la ligne de Linarès à Alméria, ligne très importante pour laquelle le gouvernement espagnol a accordé une subvention de 31 millions. Les actions présentement cotées 230 fr. constituent un placement de grand avenir et très rémunérateur.

L'obligation de la Société des Immeubles de France garde un excellent courant d'affaires à 395. Cette société s'est rendue acquéreur des actions de la Société Immobilière de Paris et des créances sur ladite société qui étaient mises en adjudication chez M^e Dufour, notaire. La Société des Immeubles de France se trouve par suite de cette adjudication disposer de l'actif de la Société Immobilière de Paris, comprenant trente-quatre immeubles situés dans le quartier Monceau et dans le quartier des Champs-Élysées.

A noter l'action de la Silver Glance à 25.50. L'épargne s'empresse de profiter des cours actuels qui ne sauraient être que des cours d'attente. Rappelons que les titres définitifs sont délivrés à la Banque de l'Ouest et à la Banque Nyssen, rue de Provence, à Paris.

Les Chemins Economiques sont à 416.50.

NOUVELLES MILITAIRES

LE COLONEL LABEL

Le colonel Label, dont l'état de santé ne s'est pas amélioré, vient d'être admis sur sa demande à la pension de retraite. A l'occasion de son départ, le général de Cools, commandant le 2^e corps, a adressé aux troupes de son commandement l'ordre du jour suivant:

« Le colonel Label, éloigné du service actif par l'état de sa santé, vient d'être admis à la retraite par décret du 23 novembre.

» La capacité, la haute intelligence, les brillants services de ce vaillant et éminent chef de corps, ses travaux sur les armes de guerre l'appelaient aux premiers grades de l'armée.

» Jusqua'au dernier jour, j'avais espéré que le colonel Label pourrait conserver sa place au milieu de nous, à la tête du 120^e régiment d'infanterie, qu'il commandait avec tant de distinction et de dévouement: son départ causera un véritable deuil dans le 2^e corps.

» Je me fais l'interprète des regrets unanimes qui suivent le colonel Label dans sa retraite, et je lui adresse l'expression personnelle de ma haute estime et de ma profonde sympathie. »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

ÉLECTIONS

A la chambre de commerce d'Angers

Les membres sortants de la chambre de commerce sont:

MM. BORDIER, banquier, président de la chambre;

RICHOU, banquier, secrétaire de la chambre; BONNET-ALLION, manufacturier au Longeron, membre de la chambre.

En outre, il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Ernest THOREAU, membre de la chambre, décédé.

MM. BORDIER et RICHOU déclinent toute nouvelle candidature.

En cet état, MM. les membres de la chambre de commerce recommandent aux suffrages des électeurs:

1^o Pour le premier tour de scrutin en remplacement des membres sortants:

MM. BONNET-ALLION, membre sortant, rééligible;

PRIEUR, négociant, président du tribunal de commerce d'Angers;

BESSONNEAU, filateur, ancien juge au tribunal de commerce d'Angers, officier de la Légion d'honneur.

2^o Pour le deuxième tour de scrutin visant le remplacement du membre décédé:

M. COUTARD, négociant, président du tribunal de commerce de Saumur.

L'élection aura lieu le dimanche 28 décembre prochain:

Le premier tour de scrutin, de 9 heures à midi;

Le deuxième tour, de 4 heures à 4 heures.

Le vote a lieu à la mairie du chef-lieu d'arrondissement.

Cette liste des candidats a été dressée par la chambre en dehors de toute préoccupation politique et dans le seul but de faire entrer dans son sein des hommes qui, par leur capacité, leur position commerciale ou industrielle et les charges dont ils sont investis, donnent aux électeurs toutes les garanties désirables pour la représentation de leurs intérêts. Nous ne saurions donc trop inviter ceux de nos électeurs qui ont droit de vote, à se rendre exactement dimanche aux scrutins annoncés, malgré la rigueur de la saison.

RENOUVELLEMENT PARTIEL

De la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Saumur

MM.

LEMOINE, EUGÈNE, membre sortant;

COQUEBERT DE NEUVILLE, négociant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, membre sortant;

MAAUD, LOUIS;

POISSON, CHARLES,

en remplacement de M. THOREAU, décédé;

JOUBERT, négociant.

Noël! Noël!

Il est minuit, dans l'ombre et le mystère,

Un faible enfant naît au milieu de nous.

Pauvre et chétif, il apporte à la terre

L'espoir, la vie et le salut pour tous.

Car cet enfant, c'est le ciel qui l'envoie

Pour racheter le peuple d'Israël.

Recevons-le par des transports de joie,

Chrétiens, chantons Noël, voici Noël!

Le voilà donc, couché dans une étable,

Cet enfant-Dieu promis aux nations!

Et c'est pour nous, humanité coupable,

Qu'il tremble ainsi sous de mauvais haillons.

Accourons tous, comme autrefois les anges,

A Bethléem, auprès de l'Éternel.

Mélons nos voix aux célestes phalanges.

Chrétiens, chantons Noël, voici Noël!

Jésus est né. Grands et rois de la terre,

Contemplez-le dans son abaissement.

Pour dire à tous qu'il aime la misère,

Il veut souffrir comme un petit enfant.

O Dieu d'amour! quel éloquent langage

Vous nous tenez du haut de cet autel!

Ah! recevez notre cœur en hommage.

Chrétiens, chantons Noël, voici Noël!

25 décembre 1890.

Joseph TALLENDEAU DU MONTRUT.

Oui, chantons Noël! Noël! et réjouissons-nous, car bien que les doctrines de l'athéisme assiègent et corrompent notre société contemporaine, le peuple n'en reste pas moins fidèle au culte du vrai Dieu; il ne rougit pas, à cer-

taines grandes fêtes de l'année, de venir s'agenouiller au pied des autels, et dans ce moment de prières ne manque pas de retremper sa foi.

Noël, après Pâques, est la fête par excellence, la fête des petits, des pauvres, des grands et des riches.

En cette solennité, tous retrouvent les éléments de cette rénovation qui a été si forte sur le vieux monde, à la naissance de l'enfant Jésus, qu'elle se fait encore sentir.

Les églises, hier, ont été pleines d'une foule pieusement recueillie. Dans toutes les paroisses de la ville, les communions ont été nombreuses et des plus édifiantes. Comme toujours, des amateurs étaient venus relever par leurs chants et par des morceaux d'harmonie l'éclat de la fête et s'associer au chant des anges devant la crèche du Sauveur.

TEMPÉRATURE

Température constante depuis mercredi soir: 5 degrés au-dessous de zéro. Le baromètre s'est élevé à 76 $\frac{4}{10}$ mm et s'y maintient depuis vingt-quatre heures.

Aujourd'hui, temps clair avec vent nord-est.

Hier, toute la journée, la Loire a été le but de promenade de bien des amateurs — des deux sexes — de cette voie inaccoutumée. Sur divers points, les jeunes gens avaient organisé des glissades fort prolongées, mais il n'y a pas de surface unie assez étendue pour que les patineurs puissent faire de notre fleuve le théâtre de leurs exploits. D'autres jeunes gens et jeunes filles ont même dansé une ronde au milieu du fleuve.

Pour venir en ville, les habitants de la rue de la Visitation dédaignent le pont Cessart pour traverser la Loire sur la glace.

C'est toujours sur les fouilles, au pied de la Levée d'enceinte, derrière Saint-Louis, que jour et nuit l'on peut suivre les gracieux exercices dans lesquels nombre de dames se distinguent par la grâce et la rapidité avec lesquelles elles exécutent les courbes les plus variées.

Toute l'après-midi d'hier, une foule de curieux n'a cessé de suivre les exercices des patineurs pour lesquels, pendant un instant, le skating est devenu trop étroit, tant ils étaient nombreux.

L'eau de la Loire baissa sensiblement, et la glace en maints endroits craqua en se tassant. Si la débâcle a lieu par les basses eaux, il est à craindre que, l'écoulement de la glace se faisant imparfaitement, le même phénomène d'embâcle ne se produise sur le fleuve comme en 1879.

L'IMPÔT SUR LES CERCLES

Le Conseil d'État vient de rendre un règlement d'administration publique concernant la taxe sur les cercles, qui est, comme on le sait, de 5 à 20 0/0 sur les cotisations, et de 2 à 8 0/0 sur la valeur des bâtiments occupés.

Ce règlement spécifie que les gérants, secré-

Le Mariage de Suzanne

PAR PAUL MARROT

XVIII

Depuis l'évasion de Julien, Maurice était plus que jamais inquiet. Parfois il se sentait pâlir en pensant que son ami commettrait peut-être la suprême imprudence de revenir pour voir Suzanne.

Elle était si faible encore!

— Ça va mieux, beaucoup mieux, disait le vieux docteur qui venait la voir; nous voilà tout à fait grande personne. Reprenez votre train de vie ordinaire.

— Eh! reprenait de son côté le jeune docteur en hochant la tête, mon éminent confrère voit trop bien les choses; il faut encore des ménagements, beaucoup de ménagements.

Voilà les circonstances: Le jeune docteur devenait plus prudent que le vieux.

Cependant M. Puyberton déclinait de plus en plus. Une toux horrible le saisissait parfois; il ne marchait plus, il se traînait. Il s'enfermait

dans son cabinet des journées entières pour mettre de l'ordre dans ses papiers.

Ses conversations avec Maurice ne le rassuraient guère pour l'avenir. Car il avait nourri l'idée de lui confier sa fille, mais Maurice, malgré son amour tous les jours croissant, n'aurait jamais été jusqu'à la trahison d'amitié. Et le vieux violateur de dépôt voyait que son châtimement serait d'être entouré d'âmes honnêtes qui respecteraient, elles, les dépôts confiés. Il voyait Maurice conserver, soigner, cultiver sa fille pour un autre, pour Julien. Toutelois, il remarquait combien, peu à peu, il se laissait pénétrer par le rayonnement d'innocence et le charme de Suzanne. Après la scène du baiser, il crut le moment venu de jouer la partie suprême.

Un jour, Puyberton se mit au lit, prétendant ne plus pouvoir se tenir debout.

Cette fois, il lui fallut subir le médecin qui fronça les sourcils.

— La faiblesse est grande, dit le docteur; de plus, la poitrine est prise.

Il promit de revenir.

Puyberton souriait; il dit à Maurice, en lui saisissant la main:

— Mon cher, je sens que voilà la fin.

Maurice voulut lui donner du courage. Un homme aussi fortement constitué pouvait-il mourir comme cela? — Non, vous vivrez, ajouta-t-il; il faut bien que vous viviez pour votre fille.

Puyberton ne pensait qu'à elle; il était certainement plus préoccupé de sa fille que de sa fin prochaine.

Le lendemain, vers neuf heures du soir, Puyberton, agité de frissons convulsifs, appela Suzanne et Maurice comme pour leur faire les dernières recommandations.

— Ma pauvre fille, dit-il, tu déposeras mon corps auprès de celui de ma bonne vieille sœur, tante Rose. Je ne te laisse point seule; je te confie à notre ami Maurice Leverrier, qui ne peut pas refuser à un mourant la grâce dernière que je lui demande. Tu l'aimes depuis longtemps, je le sais, tu n'as jamais aimé que lui...

Suzanne baissa la tête; elle acceptait. Mais Maurice fit un geste que M. Puyberton réprima aussitôt par un regard plein de supplications.

— Tu vois, ma fille, comme il t'a soignée; sans lui, tu serais morte; tu m'aurais précédée où je vais. Qui donc a été plus tendre que lui pour toi? Est-ce qu'il t'a abandonnée un seul

instant pendant ta maladie?... Suzanne, je suis réduit à compter les minutes, et je n'ai pas le temps de te dire tout le bien que je pense de Maurice. Tu comprends quels sont mes suprêmes désirs.

Suzanne s'avança vers Maurice; elle était pâle, d'une émotion qu'on pouvait prendre pour une timidité de sentiments, mais avec cette résolution qui la caractérisait dans les circonstances graves de sa vie; elle lui tendit la main.

Puyberton, haletant, sur le bord du lit, suivait cette scène.

Maurice ne bougeait pas, indécis devant cette suprême mise en demeure. Il ne s'agissait plus d'une galanterie banale, ni même d'un baiser presque fraternel, mais d'une promesse formelle, d'une sorte de contrat sacré auquel présidait un père agonisant.

Suzanne, muette, impassible, regardait fixement le jeune homme qui sentait tout ce que cette attitude contenait de reproches. La pauvre enfant ignorait combien il était agité intérieurement par les combats de l'amour et du devoir. Certes, il aimait Suzanne, mais elle appartenait à son ami, à un ami malheureux dont elle était la dernière consolation.

taires ou trésoriers devront faire chaque année, du 1^{er} au 31 janvier, à la mairie, la déclaration du nom des membres ou associés, du montant de leurs cotisations, avec mention spéciale des droits d'entrée, qui y sont formellement compris par la nouvelle loi, et des bâtiments, locaux et emplacements affectés à l'établissement pendant l'année précédente.

Dans le cas de dissolution ou fermeture d'un cercle en cours d'exercice, la taxe est payée immédiatement; à cet effet, une déclaration spéciale doit être faite dans les dix jours.

Les déclarations sont vérifiées par les agents des contributions directes, à qui les gérants, secrétaires et trésoriers sont admis à présenter à l'appui de leurs déclarations leurs livres, comptes, bilans et tous documents utiles.

VOLEURS DE VOLAILLES

Nous signalions il y a quelque temps des vols de volailles commis à Villebernier. Aujourd'hui ces vols se renouvellent et plusieurs plaintes sont parvenues à la justice. La commune de Varennes-sous-Montsoreau est également exploitée par les voleurs, qui opèrent avec une rare audace, le soir, dès la tombée de la nuit.

CIZAY. — Un vieillard âgé de 84 ans, demeurant à Fosse-Bellay, commune de Cizay, était dimanche assis devant son feu, lorsqu'il tomba dans le foyer. Quelques heures plus tard, il a été trouvé mort des suites de ses brûlures.

ANGERS. — Un grave accident, occasionné par le gaz de l'éclairage, a failli coûter, mercredi matin, la vie à deux personnes, les époux Delile, qui habitent au numéro 20 de la levée de Reculée.

Chose bizarre, le gaz n'est point installé dans la maison des époux Delile.

Voici comment l'accident se serait produit :

Pendant la nuit de mardi à mercredi, un tuyau servant à la conduite du gaz destiné à l'éclairage des rues, placé sur le trottoir, devant la maison des époux Delile, vint à crever.

Une grande quantité de gaz pénétra dans la cave des époux Delile, et l'odeur caractéristique qu'il dégage se répandit bientôt dans toute la maison.

Vers six heures du matin, M^{me} Delile descendit à la cave pour se rendre compte de ce qui occasionnait ces émanations insupportables; à peine en avait-elle franchi le seuil, qu'elle tomba sans connaissance.

Son mari, ne la voyant pas remonter, descendit à son tour, et peu s'en fallut qu'il n'eût le même sort que son épouse.

Les voisins furent prévenus.

Des mesures furent prises pour rendre l'air respirable.

M^{me} Delile put être relevée et transportée

dans sa chambre, où des soins énergiques ne tardèrent pas à la rappeler à la vie. Maintenant elle est hors de danger. (Patriote.)

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Ambroise Joubert, ancien député à l'Assemblée nationale, ancien manufacturier, membre de la chambre de commerce d'Angers, vice-président du Comité conservateur de Maine-et-Loire, décédé mercredi matin, à deux heures, dans son domicile situé à l'angle des boulevards du Roi-René et de Saumur.

M. Joubert était âgé de soixante-un ans.

Les obsèques auront lieu à Saint-Maurice, demain samedi, à onze heures.

LE PATINAGE A NANTES

Nous lisons dans l'*Espérance du Peuple* :

« Le froid continue. La glace qui avait commencé à fondre sous son épaisse couche de neige a retrouvé sa solidité de la semaine dernière.

» Aussi les jeunes patineurs ont-ils repris leurs ébats avec plus d'ardeur que jamais. Quelques-uns se hasardent sur l'Erdre, mais ce sont surtout les bassins du Jardin des Plantes qu'ils ont choisis comme champs d'évolutions.

» La glace est détestable; les pas des canards sont empreints profondément dans cette surface aujourd'hui durcie, mais à l'état de bouillie pâteuse il y a quelques jours.

» Les patineurs ne s'en plaignent pas trop; à Nantes, il est si rare d'avoir de la glace!

» Cela est si rare que le patinage est sur le point de disparaître chez nous. Parmi les vingt ou trente amateurs qui s'inscrivent au Jardin des Plantes, les uns paraissent avoir oublié, les autres semblent n'avoir jamais appris à patiner.

» Ce n'est pas étonnant; nous n'avons que des hivers pluvieux ou neigeux à Nantes. Si cela continue encore pendant dix ans, le divertissement, nous allions dire l'art du patinage, aura disparu chez nous.

» C'était pourtant une distraction du plus grand intérêt au temps des beaux froids secs que les hommes de quarante ans se rappellent avoir vus dans leur enfance.

» La plupart des patineurs du Jardin des Plantes, loin de posséder la grâce, n'ont donc pas encore acquis ou retrouvé la solidité. Aussi les spectateurs sont-ils peu nombreux. La galerie se compose de la plus souvent d'une bande de gavroches et de flâneurs hostiles qui ne sont là que pour rire des débutants, en un mot pour empêcher les gens inoffensifs de s'amuser. N'y a-t-il pas toujours eu une race dont le seul plaisir est d'ennuyer les autres? »

RENNES. — *C'est trop peu.* — Le boucher Joyeux, poursuivi devant le tribunal correctionnel de Rennes pour avoir fourni de la

viande malsaine au 41^e de ligue, vient d'être condamné à six jours de prison et 25 francs d'amende.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS Fêtes du premier de l'an 1894 Billets d'aller et retour

A l'occasion des fêtes du premier de l'an, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets aller et retour, réduits de 25 0/0, délivrés aux conditions de son tarif spécial A n° 9 :

1° Les billets qui seront émis de ou pour Paris, pendant la période du samedi 27 décembre inclus au lundi 5 janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 6 janvier ;

2° Les billets qui seront délivrés à toutes les gares du réseau, pour des gares autres que Paris, du mardi 30 décembre inclus au lundi 5 janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 6 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

FAITS DIVERS

LES STATUES ET LE FROID

La température, non contente de faire souffrir les simples mortels, s'en prend aussi à ceux que le bronze a immortalisés. Sa dernière victime est la statue de Jean de Grouchy, élevée sur la place de Harfleur.

L'héroïque Jean de Grouchy, qui n'est pas douillet, avait supporté jusqu'à ces derniers jours, d'un bronze impassible, les intempéries et les frimas.

Malheureusement, la statue était d'un métal insuffisamment soudé, et l'intérieur du héros avait été peu à peu — par d'invisibles infiltrations — transformé en un véritable réservoir d'eau ferrugineuse. Ces jours derniers, sous l'effort de la gelée, le bronze éclata et les mollets du grand homme tombèrent, déboulinés, à terre. L'autorité a recueilli ces reliques, en attendant le retour d'une température plus élémentaire qui permettra de les restituer à l'illustre Jean de Grouchy.

PILE ÉLECTRIQUE ÉCONOMIQUE

Le *Journal des inventeurs* publie le procédé suivant, qui s'applique surtout aux piles pour sonnerie.

On prend un pot en terre ou en verre de 150 grammes, du prix de dix centimes environ. On y introduit une solution de chlorhydrate d'ammoniaque saturée (les 100 grammes de ce sel valent quinze centimes).

Un morceau de charbon dit « charbon de Paris » de cinq centimes et un fragment de zinc introduits dans cette solution sont les deux pôles de cet élément, qui revient à vingt-cinq centimes environ. Il suffit d'en avoir deux semblables pour actionner une sonnerie.

à la police, il avait d'abord résolu de faire savoir à Maurice où il se trouvait, pour apprendre des nouvelles de Suzanne, car il n'avait pas reçu la lettre de son ami lui apprenant qu'elle était sauvée; un désir plus énergique le sollicita. Une lettre peut se perdre et trahir. Puis, à quoi bon! Suzanne devait maintenant être morte, puisqu'il avait quitté L... avec le désespoir de la savoir perdue. Ensuite, pourquoi craindre? Qu'attendre aujourd'hui de la vie?... Une seule chose: voir sa tombe.

Il se mit en marche vers L... sans plus calculer les suites de sa lugubre expédition.

Julien n'en était plus, depuis longtemps, à calculer ou à réfléchir; sa vie devenait pour ainsi dire automatique, et son amour désespéré s'était si bien emparé de tout son être qu'il n'avait presque plus de raison; mais, à la place, une sorte d'instinct animal qui le dirigeait où il allait. C'est ainsi que nous le retrouvons à L... dans cette ville, où tous les habitants le connaissent comme un héros de cour d'assises: nous le voyons dans l'enclos du cimetière, passer en revue les tombeaux, comme halluciné.

(A suivre.)

Calino est employé dans une grande administration, et sa santé est depuis quelque temps chancelante.

Il est allé consulter une des lumières de la science, après quoi il s'est rendu chez son chef de bureau.

— Monsieur, j'ai une demande très sérieuse à vous adresser: il y va de ma vie.

— Mon Dieu! parlez, qu'est-ce que c'est?

— Il faut absolument que vous augmentiez mes appointements.

— Comment?

— Voilà. Je suis malade et le médecin m'a dit que j'avais besoin d'un bon traitement.

UNE LETTRE BIEN AUTORISÉE!

Saint-Guiraud (Hérault), le 29 mars 1890. — Je n'ai qu'à me louer de l'usage quotidien que je fais de vos PILULES SUISSES, un mieux sensible n'a pas tardé à se produire; je les considère comme le plus précieux auxiliaire contre la maladie de foie dont je souffre.

(Sig. lég.) MISTRE, maire de Saint-Guiraud.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIERE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phisies, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890.

Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats.

Dr L. RAVAUD.

M. le Dr Elmslie écrit: Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888: « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas; 45 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY & Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur: chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean; J. RUSSON, épicier.

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur

Couleur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils conserveront leur couleur naturelle si vous employez la **Sève Capillaire Pomme et la Lotion** du docteur R... qui en favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité. Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la **Sève Capillaire Lotion** pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pomme, 2 fr. 50.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup ^{er} , la boîte, p ^r 6 personnes.	0.85
— — — — — 3 personnes.	0.50
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes.	0.85
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes.	0.50
Asperges de 1 ^{re} qualité à la boîte.	1.30
— — — — — très grosses d'Argenteuil.	2.50
Jardinière, Macedoine Fonds d'artichauts, Tomates.	
Choucroute de Strasbourg.	
Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article <i>Foies gras et Pâtés de gibiers</i> dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.	
Baisse de prix: Sucre, 4 fr. 05 le kilog.	

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Pourtant, il la voyait si pressante dans son silence, si belle dans son affliction, qu'il se sentait lâche: il n'était point fait pour ces fortes émotions; il croyait avoir arrangé sa vie pour le calme; il était bon, sincère...

— Ah! Suzanne, s'écria-t-il, je ne peux plus le cacher, je vous aime, mais...

Il ne put achever sa phrase, la porte venait de s'ouvrir.

— C'est le médecin, sans doute, fit Puyberton d'une voix étouffée...

Ce soir-là, le gardien du principal cimetière de L... avait à peine éteint sa lampe pour s'endormir, qu'un homme franchissait le mur de l'enclos funèbre.

Il s'orienta, puis prit à droite un petit sentier qui s'enfonçait du côté d'une haie de lilas.

Il lisait les inscriptions les unes après les autres, s'aidant d'un falot, dont il voilait ou dévoilait à son gré la lumière en l'approchant des tombes.

Tout à coup, il s'arrêta.

Il venait de lire sur une pierre tombale ces mots: *Ici gît Rose Puyberton.*

Il demeura un instant immobile... puis, il reprit en tremblant le mouvement machinal de

son bras, approchant sa lanterne des inscriptions qui entouraient cette tombe. Il essuya vingt fois son front plein de sueurs; il s'y reprenait; tout son corps était agité d'un frisson de fièvre.

Après un quart d'heure de cette lugubre recherche, il devint plus calme, il s'assit près de la tombe de la tante Rose.

— Non, pensa-t-il, elle n'est point là... Pourtant si elle fut morte à L..., on ne l'eût point portée ailleurs qu'auprès de sa bonne vieille tante. M. Puyberton, je le lui ai entendu dire, avait une concession de terrain... Il s'était réservé l'espace de trois tombes... Cet homme a toujours pensé à tout... Elle n'est point là, c'est donc qu'elle vit!

» Elle vivrait! Comment, elle vivrait! Ce singulier visiteur, on l'a deviné, n'était autre que Julien Dambray, cherchant Suzanne parmi les morts.

Il s'était évadé comme on l'a vu et dans un moment d'angoisse indicible après son évasion, il avait longtemps erré, dans les bois et la campagne; puis il s'était mis plus en sûreté encore en gagnant une de ces villes populeuses. Ici, selon une énergique expression, on est perdu dans un désert d'âmes. Echappant ainsi

Froment-commerce, Phectolite	19 75	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. Halle (moyenne)	19	Veau	2
Métail	15 60	Mouton	2 40
Seigle	12 25	Porc	1 60
Orge	12 25	Poulets la couple	4
Avoine	8 75	Dindonneaux	14
Sarrasin	—	Canards	4 50
Haricots blancs	28	Oies	11
Haricots rouges	24	Beurre le kilog.	2 70
Fèves	—	(Eufs la douzaine)	1 35
Noix	17 50	Foin, la charretée de	780 kilog.
Châtaignes	10	Luzerne	45
Sel les 100 kil.	15	Paille	30
Son	12	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique,	10	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	57	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 ^e id. Of. 33 66	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 140 à 150
Champigny	150 à —
Varrains	110 à —
Bourgueil	110 à —
Restigné	110 à 120
Chinon	105 à 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	110 à 115
Saint-Léger et environs	100 à 115
Varrains et environs	120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs	100 à 110
La Vienne	100 à 110
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	— 24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 19 25 à » »	de 10 50 à » »
Saumur,	de 18 95 à 19 25	de 8 75 à » »
Cholet,	de 18 75 à » »	de 8 25 à » »
Baugé,	de 18 50 à 19 » »	de 8 75 à 9 25
Segré,	de 19 » » à » »	de 9 50 à » »
Beaupréau,	de 18 50 à 18 75	de 9 » » à » »
Montlauron,	de 18 75 à » »	de 9 » » à » »
Montreault,	de 18 75 à » »	de 9 » » à » »
Chemillé,	de 20 » » à 20 50	de 9 50 à » »
Champocéaux,	de 18 75 à 19 25	de 9 » » à » »
St-Florent-le-Vieil,	de 18 75 à 19 25	de 9 » » à » »
Vihiers,	de 18 75 à 19 25	de 9 » » à » »
Brissac,	de 19 » » à » »	de 8 25 à 8 50
Chalonnnes,	de 18 75 à » »	de 9 50 à » »
Doué,	de 18 75 à 19 » »	de 8 75 à 9 » »

Nantes, blés américains, de 24 » » à » » les 100 kilos.
Bons blés français, de 24 25 à 24 50 les 100 kilos.

LA JEUNE MÈRE
6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'expérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

D'un jugement rendu sur opposition par le Tribunal correctionnel de Saumur, en date du douze décembre mil huit cent quatre-vingt-dix,

Il appert que le sieur Morineau, Émile, 44 ans, né et boulanger à Montreuil-Bellay, poursuivi pour tromperie sur la quantité de la marchandise vendue, a été condamné à cent francs d'amende et à l'insertion par extrait dans les trois journaux de Saumur.

Pour extrait, certifié conforme.
Saumur, le 23 décembre 1890.
Le Commis-Greffier.
MANCEAU.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 28 Décembre 1890, et jours suivants, s'il y a lieu, à midi et demi précis, Au Coudray-Macouard,

Dans la maison de Madame veuve du BAUT, M^e LE BARON procédera à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de ladite dame, comprenant :

Batterie de cuisine en cuivre, vaisselle, belle table de salle à manger, étagère, chaises, causeuses, fauteuils, canapés, tables à jeu, guéridons, glaces, un lustre en cuivre, lits de fer, couettes, matelas, baldaquins, tables de toilette, armoires, buffets, boîte de pistolets, revolver ;

Argentierie (cuillers, fourchettes, cafetière, couteaux) ;

Un poney se montant et s'attelant, un cheval de travail ;

Un omnibus, une voiture vis-à-vis, une charrette anglaise ;

Un harnais à 2 chevaux, deux harnais à 4 cheval, deux selles anglaises ;

Outils, ferrailles et autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

BELLE OCCASION A VENDRE UN MOTEUR à GAZ
(force 4 chevaux), du système Otto
Modèle de l'Exposition 1889. Etat de neuf. — Intermédiaire et accessoires.
S'adresser au bureau du journal.

A Louer présentement MAISON
Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.
S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

Changeement de Domicile
M^{me} RIOBÉ, sage-femme, rue Saint-Nicolas, prévient qu'elle habite maintenant RUE DU PORTAIL-LOUIS, 33.
Prend des pensionnaires à des prix très modérés. (927)

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION
Le Dimanche 28 décembre, à 1 heure, à Saumur, étude de M^e BRAC,

PETITE PROPRIÉTÉ
RENFERMÉE

Comprenant : habitation et servitudes, jardin bien arboré, vignes, contenant 44 ares, quartier de Nantilly, canton de Grenelle, bordée de chemins de deux côtés.

S'adresser à M. MAURICE, rue du Portail-Louis, 44, et à M^e BRAC, notaire. (904)

A LOUER
POUR NOCES, BANQUETS, FÊTES

Très bel Appartement
Fraîchement décoré

Comprenant : grand escalier, vestibule, salle à manger pouvant contenir 60 couverts, salon de réception, salon de jeux.

Premier étage du Café de la Paix, ancien cercle Saint-Hubert.

Prix modérés, y compris l'éclairage, le chauffage, la décoration.

S'adresser à M. GRELLET, Café de la Paix. (897)

A Céder de suite
Pour cause de santé (vieillesse)

COMMERCE
De VINS en GROS

A proximité d'une grande ville de l'Ouest. Bonne clientèle de campagne et jolis bénéfices.

S'adresser : Ch. D'HONT, rue Chevreul, 4, Angers. (933)

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GUILLE. — Affections lymphatiques, névralgies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C^e concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

TAILLE DES ARBRES & entretien des Jardins

Victor MONTAUDON
Horticulteur-Fleuriste
Rue de Poitiers, n° 39, SAUMUR
SUCCESSION DE M^{me} V^e GAUGAIN

Plantes d'ornement, Fleurs coupées et en pot, Bouquets pour fête et mariage, Corbeilles.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846.
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

M. PILLET a l'honneur d'informer sa clientèle qu'à l'occasion du Jour de l'An, il met à sa disposition un grand choix de Pianos neufs et surtout d'occasion.

Jusqu'au Jour de l'An, ces instruments (COMME ÉTRENNES) seront réduits de 10 0/0 au-dessous des prix ordinaires.

Vous trouverez également un bon choix d'instruments divers, voire même PETITS VIOLONS, PETITS TAMBOURS et PETITS CLAIRONS, etc., pour enfants.

PIANOS, — MUSIQUE
Pillet-Bersoullé, Saumur

IMPRIMERIE P. GODET
SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

Impressions commerciales et administratives

CARTES DE VISITE

Imprimées	4.50	Gravure sur pierre	2.70
—	2 »	—	3 »
—	2.50	—	3.50

Plus de 80 modèles différents.
Par quantités, 4 fr. 25 et 4 fr.

Gravure cuivre ou taille-douce

4 »

Cartes visite deuil, bordures toutes grandeurs

Enveloppes fermoir pour cartes de visite : 0,90.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue Saint-Jean

Articles de Noël & du Jour de l'An

CONFISERIE
MARRONS GLACÉS
Bonbons de chocolat
Fruits glacés
GATEAUX
DE NOËL

ARTICLES DE LUXE
Bonbonnière cartonage riche
Porcelaine, Faïence
VANNERIE
Et autres objets variés, etc.

Dans nos Magasins, à partir du 22 Décembre.

Les Boîtes, Cartonages et Sacs à Confiserie de la Maison ne portent aucun nom.

MAISON P. ANDRIEU

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre
Ancienne Maison GUÉBINEAU

LIGNAIS, SUCC^R
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50
Excellents vins rouges et blancs
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.
SALONS & CABINETS PARTICULIERS
Dîners sur commande. — On porte à domicile

PRIX MODÉRÉS

ÉTRENNES 1891

ÉPICERIE PARISIENNE
IMBERT et Fils, 33, rue d'Orléans.

Dragées, depuis 80 cent. le 1/2 kil. — Pralines, depuis 4 fr. le 1/2 kil. — Assortiment de Bonbons surfin à 4 fr. 80 le 1/2 kil. — Assortiment extra fin, 2 fr. 50. — Fondants, Bonbons chocolat, Dragées et Pralines à la vanille, Marrons glacés (double vanille), le 1/2 kil., 2 fr. 50. — Fruits confits glacés.

Liqueurs (toutes sortes) : le litre, 4 fr. 50., 2 fr., 2 fr. 50 et 3 fr. — Guignolet Combiat, 2 fr. 35. — Liqueurs de grandes marques, bon marché exceptionnel. — Rhums naturels, depuis 2 fr. le litre. — Vins mousseux, Saumur et Champagne, Bordeaux et Bourgogne, crus et âges authentiques.

Assortiment le plus varié de Cartonages, Coffrets laques, Porcelaines et Vannerie fine.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.